

**NOTES SUR LES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE LA SOUS-COMMISSION 3  
ABORDERA PAR CORRESPONDANCE**

**1. Examen de la composition de la Sous-commission**

*La composition de la Sous-commission sera publiée sous la référence GEN-04.*

**2. Examen des tableaux d'application**

*Les commentaires sur le COC-304 devraient être fournis au Président de la Sous-commission, avec copie au Président du Comité d'application et au Secrétariat **avant le 1er novembre 2020.***

**3. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche**

*Documents pour information :*

- *Avis de 2020 du SCRS à la Commission - PLE-104*

*La mesure actuelle reste en vigueur jusqu'en 2021, et aucune nouvelle mesure ne devrait donc être nécessaire, sauf si le rapport du SCRS indique qu'une action urgente est nécessaire.*

**4. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 3 ci-dessus**

*Si de nouvelles mesures sont adoptées, il convient d'identifier toute mesure redondante.*

**5. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus**

*Le Président de la Sous-commission 3 fournira un résumé écrit des conclusions de la Sous-commission qui doivent être approuvées ou adoptées par la Sous-commission et ensuite par la Commission.*